

Les mobilisations de l'an passé ont donné naissance à une pratique nouvelle et porteuse d'espoir, dite des «cortèges de tête» où se sont mélangés des individus solidaires, car soudés par une même lutte malgré leurs différences, syndiqués, non-syndiqués, chômeurs, salariés du public comme du privé, lycéens ou retraités... la police a elle aussi inauguré et systématisé une nouvelle et terrible pratique: le «nassage» visant à réprimer et isoler ce nouveau type de manifestants des troupes encore contrôlées par les bureaucrates.

Aujourd'hui, les lois macronistes visent elles aussi à nasser par l'enfumage politique, l'extrême précarisation et la matraque dans le but d'empêcher la renaissance d'un cortège de tête qui puiserait ses forces grandissantes parmi celles des millions d'abstentionnistes, mais aussi parmi ceux qui ont été embrouillés par ce mini-Bonaparte.

Face au nassage macroniste, construire dans les têtes, dans la rue, dans les quartiers populaires, sur nos lieux de vie et de travail un nouveau «cortège de tête»... c'est la voie de résistance.

Adama, Bagui et Youssouf Traoré

Le 6 juin la Cour d'appel de Versailles dans son délibéré a décidé de supprimer les deux ans d'interdiction de séjour et a baissé le montant des dommages et intérêt de Bagui et Youssouf Traoré. La peine de prison de Bagui a par ailleurs été baissée de 8 à 6 mois. Le 22 juin devra se tenir l'interrogatoire de Bagui par les juges concernant les lourdes accusations de «tentative d'assassinat» auxquelles il est confronté.

Cela fera bientôt un an qu'Adama a été tué: à Beaumont sur Oise (95) un tournoi de foot à sa mémoire est prévu le 19 juillet, marche, théâtre, repas et forum contre les violences policières le 22. Infos sur facebook : La vérité pour Adama



> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

8 ans après la mort d'Ali Ziri

Le 10 juin, 200 personnes ont répondu à l'appel du Collectif Vérité et Justice pour Ali Ziri, pour une commémoration avec le soutien d'Assa Traoré, d'Amal Bentounsi, et de Ramata Dieng. Après avoir essuyé 4 non-lieux devant la justice française, la famille d'Ali Ziri, s'est tournée vers la Cour Européenne, avec l'espoir que la France serait condamnée, pour l'utilisation du « pliage », et surtout pour l'absence d'une enquête impartiale et indépendante. L'ACAT a publié le 9 juin, un rapport «Affaire Ali Ziri, autopsie d'une enquête» qui démontre que le commissariat d'Argenteuil en a eu le contrôle quasi total, ce qui est contraire au droit international. <http://www.acatfrance.fr/rapport/affaire-ali-ziri---autopsie-dune-enquete>

10 ans après la mort de Lamine Dieng

Plusieurs centaines de personnes ont défilé le 17 juin à Paris pour dénoncer 10 ans de déni de justice pour Lamine mort étouffé par plaquage ventral dans un fourgon de police en 2007. Après 10 ans de procédure et un non-lieu, la famille, s'est pourvue en Cassation. À l'évocation très émouvante, par Ramata Dieng, des derniers moments de son frère, ont succédé les témoignages de proches de victimes de la violence policière : ceux des familles d'Angelo Garand, d'Adama Traoré, de Wissam El Yamni, de Mamadou Marega, de Liu Shaoyao, d'Ali Ziri, ceux aussi des familles de blessés et mutilés dont la vie a basculé...

Le Collectif Vies Volées réclame l'interdiction de trois techniques d'immobilisation létales: le pliage, le plaquage ventral, et la clé d'étranglement et combat la loi dite «de sécurité publique» de février 2017, qui accorde aux policiers des possibilités nouvelles d'ouverture du feu.

<https://fr-fr.facebook.com/collectif.viesvolees/>

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°164 • Juin/Juillet 2017

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

L'OPA de l'ex-banquier

On aurait pu s'attendre à des hordes d'extrême droite menaçantes se pavanant sur le terrain balisé par la gôche. On a eu le banquier de chez Rothschild, adoubé par le patronat. Lui il n'est pas martial, il sourit sans grimacer. Les résultats du second tour des législatives sont éloquentes. Les 58% d'abstentions (jusqu'à 70% dans certains quartiers populaires) et 10% de votes blancs sont une condamnation de cette comédie électorale. Macron et le Modem n'obtiennent que 8 millions de voix sur 47 millions soit 17% du corps électoral. Il n'empêche que le «parti du président» a bourré à craquer l'Assemblée nationale de son fan-club et de quelques vieux politicards recyclés.

Un président «au-dessus des partis», un parlement à la botte, c'est la Vème République comme «coup d'État permanent», dénoncée par Mitterrand... avant qu'il n'accède lui-même au pouvoir.

La nouveauté? Macron gèrera la France en manager impitoyable et décomplexé. Comme tout bon PDG au service de ses actionnaires capitalistes, il fera son chantage aux salariés de l'entreprise France:

puisque l'usine n'atteint pas le taux de profit escompté, ou bien vous votez les baisses de salaires, les licenciements, la «réforme», la «modernisation» ou bien vous êtes tous virés. Alors faut-il blâmer les exploités qui ont cédé à ce chantage allant parfois jusqu'à voter Macron? Certainement pas. Il faut blâmer la gôche parlementaire qui, par la prolongation constante de l'état d'urgence, le renforcement des lois «antiterroristes» et l'adoption de la loi EL-Khomry, a ouvert un boulevard au candidat direct du MEDEF. Celui-ci a pour seul projet (déclaré c'est ça le pire!) de poursuivre en la radicalisant encore davantage la même politique de casse sociale qui exige de faire encore monter d'un cran la violence policière et judiciaire: le Banquier veut pérenniser l'état d'urgence, toujours sous le même prétexte de danger terroriste, en inscrivant dans la loi «ordinaire» ses pires pratiques (assignation à résidence, interdiction de manifester, perquisitions sans limites...), choix que n'ont fait aucun autre pays pourtant menacés par les mêmes attentats: Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Jérôme Laronze tué par la gendarmerie et Mickaël Simon par la BAC

Jérôme Laronze, agriculteur de 37 ans, ne s'était jamais montré violent vis-à-vis des services vétérinaires qui le harcelaient depuis plusieurs mois la plupart du temps accompagnés de gendarmes en arme. Le 11 mai, lors d'une énième visite perçue comme une nouvelle provocation, il expliquera à la presse avoir voulu « effaroucher » les forces de l'ordre avec son tracteur avant de s'enfuir. Repéré le 20 mai par deux gendarmes qui interviennent armes aux poings, Jérôme tente de s'échapper au volant de sa voiture, il est abattu. Sa famille explique : « Jérôme Laronze était un paysan poète idéaliste qui défendait une agriculture de proximité et qui exécrait la bureaucratie administrative et un système de connivence. C'est là son plus grand tort... »

<https://www.facebook.com/JusticepourJerome/>

Le nom de Mickaël Simon, 27 ans, est venu s'ajouter à la liste des gens du voyage tués par la police, rejoignant ceux d'Angelo Garand, de Luigi Duquet ou de Joseph Guerdner. Le 30 mai un véhicule circule dans Toulouse tout feu éteint. La BAC repère le contrevenant et lui fait signe de s'arrêter. Mickaël est au volant, il tente de s'échapper. Poursuivi, il se retrouve coincé dans une ruelle du centre-ville. Le jeune homme perd la vie après avoir reçu 10 balles dans l'habitacle, dont une dans la tête. La « version officielle » voudrait nous faire croire que les flics n'ont eu d'autres choix que de tirer. Les 2 et 8 juin, des manifestations en mémoire du jeune homme ont eu lieu.

Solidarité avec Amal Bentounsi en GAV

pour avoir filmé une intervention policière le mercredi 7 juin à Meaux. Porte-parole du collectif UNPA et sœur d'Amine tué par un policier en 2012, Amal a eu un bras tordu pourtant c'est elle qui est poursuivie pour rébellion. Elle a déposé plainte pour violence, mise en danger d'autrui et garde à vue abusive. À travers cette affaire le droit, pourtant reconnu, de « copwatching » est remis en cause.

Pour que le cauchemar de Foued et de sa famille cesse !

Le 31 mai dernier, Foued, 31 ans, passe la soirée chez des amis. Une de ses amies qui souffre de troubles psychiatriques fait une crise assez violente. La police de Pontoise intervient pour interpeller la jeune femme. Les amis cherchent alors à retrouver Foued à peine parti, mais ne voient que sa moto à laquelle des flics ont barré la route. Ce n'est qu'à 16h que les flics admettent enfin avoir interpellé Foued suite à quoi il aurait fini à l'hôpital : le visage défiguré et le corps couvert de traces de coups, il a passé les dix dernières heures dans le coma. La police l'accuse d'avoir agressé un agent. Depuis lors, Foued a été incarcéré à la prison d'Osny, il commence à peine à retrouver la mémoire. La famille cherche des témoignages (ouverture d'une page facebook « vérité et justice pour Foued ») et s'apprête à porter plainte à l'IGPN. Elle réclame l'hospitalisation d'urgence de Foued et que toute la vérité soit faite sur son interpellation.

« Vous inquiétez pas, on va bientôt débarquer et on vous aura tous »

Cette phrase souvent entendue dans ce quartier encore populaire du Vieux-Lille embourgeoisé résonne différemment depuis l'intervention policière du 10 mai. Les flics débarquent en masse sur la plaine Churchill où des jeunes circulent en motocross : contrôles, fouilles, taser et flingues à la main ; un animateur de 27 ans, Johnny monte sur une moto et file. Retrouvé un peu plus tard au sol, la tête en sang, il est dans le coma. La police et le journal local parlent d'un accident, mais d'autres voix font entendre que la police aurait percuté la motocross. Une enquête a été lancée, la famille est déterminée à connaître la vérité.

Dernière minute, Akram dans le coma et un homme mort à Créteil

Suite à une intervention policière le 15 juin après-midi au Pré Saint Gervais, Akram, 24 ans, est entre la vie et la mort. Un rassemblement a eu lieu dimanche 18 juin. « Le policier était dissimulé derrière un conteur, il est sorti et il a poussé Akram. Il est tombé, sa

tête a cogné contre le pare-chocs d'une voiture puis contre le trottoir. Alors qu'il était inconscient, ils ont essayé de le menotter », raconte un ami du jeune homme. « Ils l'ont fait marcher jusqu'au camion de pompiers », témoigne le frère aîné d'Akram... à suivre.

On apprend également que la version initialement donnée par la police pour expliquer la mort d'un homme de 50 ans le 14 juin à Créteil craque peu à peu avec le témoignage des riverains qui ont assisté à l'accident : percuté alors qu'il circulait à scooter, il aurait été renversé par une voiture banalisée de la police ayant grillé un feu rouge apparemment sans gyrophare ni sirènes. À suivre.

La police tue et fait payer ceux qui continuent de protester

Le 19 mai, à Aulnay-sous-Bois, une patrouille de police interpelle un groupe qui est en train de scier le poteau supportant la caméra de surveillance installée là où Théo a été contrôlé et violé par des flics en février dernier. Les flics s'en prennent ensuite aux spectateurs d'un concert, gazant tout le monde et brutalisant notamment Hadama Traoré, fondateur de l'association « la Révolution est en marche », blessé aux jambes par un tir. Le lendemain celui-ci se rend au comico pour porter plainte et c'est lui qui se retrouve en GAV.

À Anthony, dès le 5 mai, soir même de la mort de Curtis percuté par un bus alors qu'il fuyait la police lancée à ses trousses, des révoltes ont éclaté et se sont poursuivies jusqu'à la fin du mois. La nuit du 22 au 23, 15 jeunes se sont affrontés à la police pour exprimer leur colère. À 6 h du matin 5 amis proches de Curtis sont arrêtés, accusés d'avoir lancé des pierres qui n'ont atteint aucun policier (aucune ITT), condamnés en comparution immédiate à 8, 6 et 3 mois de prison (au-delà de la réquisition du parquet) et à payer 400 euros d'amende aux flics ; pour leur avocat, le dossier était une pure « construction policière » pleine d'incohérences, une « punition collective » dont le sens est « politique ». Le 2 juin, c'est au tour de Julia qui se rendait à son auto-école d'être arrêtée en pleine rue au prétexte qu'elle portait un tee-shirt où était inscrit le slogan « vérité et justice pour Curtis », menottée et embarquée au comico de Massy, elle y passera 2 heures avant d'être relâchée.

Quand un flic sort son arme, les manifestants finissent en taule

Le 27 avril lors d'une manifestation « Ni Le Pen, ni Macron » à Rennes un motard de la police sort son arme à feu et braque la foule. Le flic ne sera pas inquiété, mais 5 manifestants ont été depuis incarcérés.

Le 30 mai une cinquantaine de flics, cagoulés, arme au poing, béliers, fusils d'assauts, ont cueilli sept personnes au saut du lit, accusées d'avoir agité un pommeau de douche pour libérer la voie à des manifestants. Lors de la comparution immédiate, 5 finiront en détention provisoire, en attente de leur procès le 21 juin. Une autre personne, mineure, est également poursuivie pour ces mêmes faits.

Infos : <https://expansive.info/Arme-a-feu-contre-pommeau-de-douche-ce-qu-il-faut-savoir-sur-l-affaire-du-27-505>

Une justice d'exception au pied des pistes de Roissy

C'est là que devrait se monter une annexe du TGI de Bobigny, chargée de juger les étrangers non admis sur le territoire qui arrivent par avion. Un collectif d'avocats ainsi que le Défenseur des Droits ont signifié leurs vives inquiétudes quant à ce projet. Des personnes « démunies » y seront jugées à l'écart de tout et de tout le monde. La première audience expérimentale devrait se tenir le 24 juin pour une mise en service en octobre. Il est encore temps de s'y opposer.

Une voiture de la PAF fonce dans un rassemblement

Le 23 mai, un rassemblement a lieu devant les locaux de la PAF de Briançon/Montgenèvre pour s'opposer à l'arrestation de plusieurs migrants. Une dizaine de personnes se placent sur la chaussée et empêchent une voiture de la PAF de reconduire 2 ou 3 réfugiés. La voiture fauche un manifestant sans s'arrêter. Infos : <https://mars-infos.org/a-briancon-une-voiture-de-police-2402>. Appel à témoin : non-aux-expulsions05@riseup.net.